



**PROJET DE LOI DE FINANCE 2020 : LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DOIT S'ENGAGER POUR RATTRAPER LE RETARD PRIS PAR LA LOI EGALIM DANS LA CONVERSION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE À L'ALIMENTATION DURABLE**

La priorité : mettre en place une prime à l'investissement dans les zones prioritaires

*Alors que le projet de loi de finances 2020 est en discussion lundi 28 octobre prochain, la Fondation Nicolas Hulot, le réseau Restau'co, le Secours Catholique, la Confédération paysanne, la Coordination Rurale et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique s'associent pour demander au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de tout mettre en œuvre pour assurer l'atteinte des objectifs de la loi EGALIM en restauration collective dans le temps imparti. La priorité pour répondre à l'urgence : instaurer une prime sociale à l'investissement pour les restaurants collectifs dans les territoires les plus fragiles.*

Avec ses 4 milliards de repas par an, la restauration collective est un levier incontournable de transformation écologique, agricole et sociale. Mais avec moins de 4% de bio servi, le retard s'accumule, très loin des « au moins 50% de produits de qualité et durables » dont « 20% de produits bio » pour 2022 fixés par la loi Egalim. Or le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation doit permettre d'enclencher une boucle vertueuse : lutte contre la fracture alimentaire territoriale, préservation de la biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique, débouchés rémunérateurs aux agriculteurs, accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous...

**Pour répondre à l'urgence : flécher immédiatement 15 millions d'euros durant 3 ans pour les restaurants collectifs implantés dans les territoires les plus fragiles**

Multiplier par 5 la part de produits bio dans toutes les cuisines collectives en 2 ans ne se fera pas sans outils et ni moyens. Il est indéniable que la modification des apports protéiques des repas, le travail des produits durables, bruts et de saison, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou le recours à de nouvelles techniques de cuisine moins énergivores constituent un réel levier d'économies pour investir ensuite vers plus de qualité. Mais ces nouvelles pratiques requièrent des investissements de départ incontournables, qui peuvent représenter un frein financier pour certains restaurants collectifs.

L'an dernier, le gouvernement refusait d'allouer 330 millions d'euros pour soutenir ces investissements de départ, argumentant que les caisses de l'État étaient vides. **Cette année encore, à l'initiative de la Fondation Nicolas Hulot et du réseau Restau'Co, en collaboration avec de nombreux députés, une nouvelle proposition émerge sur les moyens d'accompagner le besoin d'investissement dans les restaurants collectifs prioritaires.** Centrées sur les zones géographiques prioritaires de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les aides nécessaires ont été chiffrées à 15 millions d'euros par an durant 3 ans. Elles seront attribuées à environ 2000 restaurants et cuisines des secteurs scolaire, santé et médico-social. Ces aides seront d'un montant moyen de 7 500 euros par an par établissement. Leur objectif ? Accompagner les investissements dans des moyens matériels (légumeries, composts, nouvelles vaisselles, etc.), immatériels (campagnes de sensibilisation, formations, etc.), du temps dédié aux réflexions territoriales (structuration de filières d'approvisionnement, de légumeries départementales, d'ateliers de découpe ou conserverie, etc.).

## Pourquoi faut-il accélérer le pas ?

### ⇒ Un débouché rémunérateur pour les agriculteurs

Une partie du monde agricole est sous tension, au carrefour d'injonctions difficiles à concilier, entre demande sociétale de pratiques agricoles durables et négociation d'accords commerciaux qui organisent l'importation au détriment de bonnes pratiques et de produits de qualité. Dans ce contexte, le développement d'une restauration collective durable offre des perspectives économiques majeures, une rémunération juste des agriculteurs. La relocalisation des systèmes alimentaires, l'accompagnement et la valorisation de pratiques durables sont autant de moyens de réconcilier la société autour de l'alimentation.

### ⇒ Lutter contre la fracture territoriale

Le choix de notre cible de la prime - les territoires visés par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté - doit permettre d'éviter une accentuation de la fracture sociale et territoriale : les produits de qualité en restauration collective ne peuvent être réservés aux communes les mieux dotées financièrement et doivent être apportés aux personnes les plus fragiles. Rappelons que les populations en situation de précarité alimentaire sont en forte augmentation en France. Le recours à l'aide alimentaire a plus que doublé depuis 2009 et concernait plus de 5,5 millions de personnes en 2017.

Si la balle est dans le camp des acteurs de la restauration collective pour mettre en œuvre les objectifs de la loi, l'État doit être le garant de la justice sociale et promoteur de la transition écologique. La prime sociale est un investissement à très fort effet de levier. Nier ce besoin de financement indispensable revient à faire une croix sur les objectifs des États généraux, décision peu compréhensible à quelques mois des élections municipales qui feront à coup sûr de la restauration collective un sujet clé.

Pour en savoir plus sur la prime sociale à l'investissement : [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/presse/Note-Prime\\_Sociale\\_Restau\\_Co.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/presse/Note-Prime_Sociale_Restau_Co.pdf)

#### **Contacts :**

Maël Coutand, chargé de communication

[m.coutand@fnh.org](mailto:m.coutand@fnh.org) / 06 72 02 23 92

Caroline Faraldo, responsable agriculture et alimentation

[c.faraldo@fnh.org](mailto:c.faraldo@fnh.org) / 06 49 49 59 26